

Commission du Statut de l'Arbitrage

(Annexe 1 PV 4 du 3 juin 2025)

Clubs de District en infraction avec le Statut de l'Arbitrage Au 15 juin 2025

1^{ère} Année d'infraction : 3

A.S. BESSAY CORPE F.C. PAYS DE PALLUAU F.C. PIERRETARDIERE	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2025/2026 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 4 mutés en équipe première
--	--

2^{ème} Année d'infraction : 0

Néant	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2025/2026 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 2 mutés en équipe première
-------	--

3^{ème} Année d'infraction et plus : 2

SP FOUGERE THORIGNY U.S. L'OIE	3 ^{ème} année d'infraction et plus : Aucun joueur muté autorisé en équipe première pour la saison 2025/2026 et interdiction d'accession à l'issue de la saison 2024/2025 pour l'équipe concernée par cette sanction.
-----------------------------------	--